ASAVOIR

Les collectivités sont peu endettées

Stock de dette 2007 rapportée à la richesse nationale (avant la crise, par rapport au PIB) :

Les collectivités investissent

Répartition de l'investissement public en France (chiffres 2007) :

Etat	%
Collectivités locales73	

Source : rapport 2009 de l'Observatoire des finances locales

En dépit de certaines allégations, les indemnités des élus locaux ne représentent que 1/1 000 des budgets des conseils généraux et régionaux.

Réforme des collectivités territoriales Où va-t-on ?...

Philippe Madrelle

Sénateur de la Gironde Président du Conseil Général Conseiller général du canton de Carbon-Blanc

vous convie à une rencontre

le mercredi 16 décembre 2009 à 18 heures

à la Coupole de Saint-Loubès Chemin de Nice 33450 Saint-Loubès

avec

Hubert HUBRECHT

Professeur de droit public à l'Université de Bordeaux Montesquieu et à l'Institut d'études politiques de Bordeaux

et

Bertrand DELANOË

Directeur de la publication : *Philippe MADRELLE*, Président du Conseil Général de la Gironde Co-Directeur de la publication : *Gérard MARTY*

Rédacteur en chef : *Didier BEAUJARDIN* Réalisation graphique : *Fanny Amirault* Crédits photographiques : Photothèque CG33

Impression : Print - Tirage : 11 000 exemplaires - Dépôt légal : décembre 2009 - N°ISSN : 1143-1555 CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE - Esplanade Charles-de-Gaulle - 33074 Bordeaux cedex

ISLEDISENT

Jean Jacques Lasserre (Ancien Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques - MODEM) :

«La suppression de la clause de compétence générale que l'on veut imposer aux départements comme aux régions va contribuer à les affaiblir.» (Sud-Ouest 21/10/2009)

Peyuco Duhart

(Maire de Saint-Jean-de-Luz - UMP) :

«Je pense que les collectivités doivent avoir leur autonomie financière en levant l'impôt.» (Sud-Ouest 21/10/2009)

Henri de Richemont (Conseiller Régional Poitou Charentes - UMP) :

«Supprimer des élus de proximité ne me paraît pas une bonne chose.» (Sud-Ouest 21/10/2009)

Claudy Lebreton (Président de l'Association des Départements de France - PS) :

« Nous estimons que la création de ces conseillers territoriaux porte en elle-même la suppression des départements » (Sud-Ouest 21/09/2009)

Laurent Fabius

(Ancien Premier ministre, Député - PS) :

« Cette réforme territoriale est inacceptable. elle doit être soumise à référendum. » (Magazine CG Essonne - 11/09)

Jean-Pierre Raffarin (Ancien Premier ministre, Sénateur - UMP) :

«Il n'est pas acceptable que l'Etat mette les collectivités sous tutelle en substituant des dotations à une responsabilité fiscale.» (Magazine CG Essonne - 11/09)

Vincent Feltesse (Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux - PS) :

« Aujourd'hui les projets sont d'inspiration jacobines et se traduisent par une amputation financière des moyens de nos collectivités. » (Sud-Ouest 8/10/09)

Jean-Pierre Bédéï (la Dépêche) «La réforme territoriale se double de la suppression de la taxe professionnelle. La réprobation est tellement unanime que le rapporteur général du budget à l'Assemblée, l'UMP Gilles Carrez, a été obligé de réécrire entièrement le texte. Un camouflet infligé au pouvoir exécutif! Il faut dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de concertation», regrette un élu de l'UMP, «À ce rythme-là. on serait tenté de croire que Sarkozy profite de sa période actuelle d'impopularité pour faire passer le maximum de réformes soulevant la réprobation, espérant qu'en 2011 le terrain sera ainsi plus dégagé pour préparer la présidentielle.»

Les plus pugnaces des opposants de droite et de gauche parlaient même hier d'une « mainmise napoléonienne sur les collectivités », note Daniel Ruiz dans La Montagne qui pense que la vraie « révolution dans notre organisation administrative » attendra les « calendes électorales ».

Alain Anziani

(Sénateur de la Gironde - PS) :

«De qui se moque-t-on en nous disant que nous coûtons trop cher, alors que les collectivités locales assurent 75% de l'investissement public et que la dette de l'Etat est voisine de 1600 milliards ?» (Sud-Ouest 26/10/2009)

Pierre Durand

(Maire de Saint-loubès - PS) :

«Il convient de s'opposer à la fusion des Conseils Régional et Général et à l'absorption des CDC pour constituer une métropole bordelaise. Il ne resterait aux communes que l'état civil, l'entretien des écoles et la police municipale. Nous n'aurions plus les compétences économiques, l'aménagement du territoire, la culture et l'urbanisme.» (Sud-Ouest 30/09/2009)

Jacky Verdier (Maire de Sadirac - sans étiquette) :

«Le Conseil municipal du 26 janvier 2009 s'est prononcé à l'unanimité contre le retrait d'un grand nombre de compétences du Conseil Général qui perdrait sa proximité envers les communes girondines.» (Sud-Ouest 9/09/2009)

Alain Juppé (Maire de Bordeaux et ancien premier ministre - UMP) :

« Dès la deuxième année, la communauté urbaine de Bordeaux perdrait plusieurs millions... C'est tout de même se foutre du monde. » (La tribune - 12/10/09)

Philippe Laurent (Maire de Sceaux, Président de la Comission des Finances de l'Association des Maires de France sans étiquette) :

« La réforme étouffe peu à peu les collectivivités locales ». (La tribune - 12/10/09)

Philippe Waucampt du Républicain Lorrain note que «l'Elysée y est allé sabre au clair» et juge «qu'on n'a même pas à s'interroger sur le véritable objet de la réforme : permettre à l'UMP de récupérer l'essentiel du terrain perdu face à (la) gauche.»

Dans Le Dauphiné Libéré, Didier Pobel voit un illusionniste «avec cette virtuosité qui consiste, à brandir la décentralisation pour mieux la faire disparaître dans une manche, avant qu'elle ne ressurgisse, méconnaissable, dans l'autre. Si un tel tour de passe-passe peut séduire, on sait aussi qu'il en irrite beaucoup, y compris dans la majorité.»



La Lettre aux élus girondins décembre 2009 Edito Un référendum, vite!

Nos concitoyens n' en veulent pas, leurs élus locaux non plus. Cette réforme imposée doit être soumise au vote des citoyens.

Le Chef de l'Etat avait promis qu'il ne lancerait pas de réforme des collectivités contre les élus locaux. Le vent a tourné depuis l'Assemblée de l'Association des Maires des France de l'an passé, et, aujourd'hui, nous voici au pied du mur. Après avoir imposé à la hussarde la suppression de la taxe professionnelle. il entend faire passer sans concertation une réforme qui pénaliserait durablement le quotidien des citoyens, l'essor équilibré de nos communes, le rôle des collectivités territoriales. En l'état, le Département se voyant confisquer la clause générale de compétence, ne pourrait plus soutenir les communes, les associations, les partenaires économiques dans leurs projets. Peut-on imaginer ce que représenterait une métropole boursouflée, une hydre administrative coûteuse, gérée par des élus à double casquette éloignés des réalités locales, un Conseil Général renvoyé à des actions très limitées et circonscrites au tissu rural, une Région en contradiction avec ses fondations ? Personnellement, je n'accepte pas que l'on fasse table rase des acquis de la Décentralisation Républicaine, qu'on tente de faire passer les élus locaux pour de mauvais gestionnaires et que sur fond de poujadisme, l'Etat se lance dans une recentralisation du pouvoir à outrance.

La guerre des nerfs a assez duré. Une seule solution s'impose : demander aux citoyens ce qu'ils pensent de la mise en œuvre d'un tel projet. Le référendum est un droit. Il est du devoir du chef de l'Etat de respecter celles et ceux qui lui ont délégué leur pouvoir. Il est de son devoir, face à de tels choix, d'interroger les citoyens et d'écouter avec attention le message qu'ils lui adressent!

le Président du Conseil Général

Sénateur de la Gironde Conseiller Général du Canton de Carbon-Blanc



NUMÉRO SPÉCIAL:

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réforme ou refonte

la promesse d'un bouleversement

Il aura fallu attendre les années 1980 pour que la Décentralisation Républicaine donne leur pleine autonomie aux Communes, aux Départements et crée les Régions modernes. Il n'aura pas fallu plus d'un an pour que, suite au rapport Balladur, désormais célèbre, se mette en oeuvre une réforme qui a tout d'une promesse de destruction de l'édifice institutionnel local, de remise en question de la décentralisation. Après la suppression de la taxe professionnelle, sonne l'heure de tous les dangers pour nos collectivités!

Recentralisation programmée

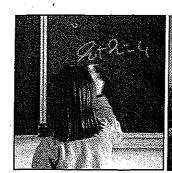
La manœuvre du Chef de l'Etat ne trompe personne comme en témoigne la presse locale et nationale, tous ces derniers mois. Il s'agit pour l'Etat, sous couvert de simplification administrative du soit-disant « mille-feuille » institutionnel de reprendre la main sur des Communes, des Départements et des Régions qui s'administrent en toute autonomie depuis les Lois de Décentralisation de 1982.

Que dit ce projet de réforme ? Il se présente en quatre volets. Le premier englobe la réforme des collectivités territoriales avec la création des métropoles, des communes nouvelles, des conseillers territoriaux et, à la clé, le renforcement de l'intercommunalité. Le deuxième touche le mode d'élection des conseillers territoriaux et la démocratie locale. Troisième volet, il concerne l'élection des membres des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Le dernier porte sur l'organisation de la concomittance du renouvellement des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux. Derrière ce copieux chantier, s'annonce une recentralisation à peine masquée sans concertation, sans justification économique ni administrative.

Où sont la cohérence et la clarification? Là où il a été dit qu'il y avait trop d'élus et qu'il fallait en éliminer la moitié, sous prétexte d'argent public indûment dépensé, l'Etat s'apprête avec la métropole et les conseillers territoriaux à créer un système complexe et beaucoup plus coûteux. Les communes seraient aussi victimes de cette coupe sombre, particulièrement sur les territoires ruraux alors qu'on sait que les mandats de maires et de conseillers municipaux s'effectuent avec de très maigres moyens en milieu rural.

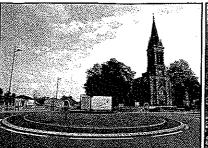
Faut-il rappeler que les collectivités territoriales financent l'essentiel de l'investissement public, soit 73 %? L'Etat sait d'ailleurs trouver dans les institutions locales les partenaires idéaux pour prendre en charge son plan de relance quand il ne s'agit pas de payer à sa place ses propres engagements.

Faut-il enfin dire que nos dépenses locales sont les plus faibles d'Europe et, à titre d'exemple, que les indemnités des élus représentent moins d'un millième des budgets des Conseils Généraux ?













Si l'Etat persiste dans son projet de réforme, c'est la fin des aides aux écoles communales, aux équipements sportifs, aux aménagements de bourgs, au commerce rural, aux centres de loisirs, à la voirie...

Risque majeur d'une Gironde à deux vitesses

S'affichent aussi avec cette recentralisation la volonté manifeste de priver les communes de leur soutien naturel : celui du Conseil Général. il est ainsi prévu de juguler les compétences des Départements et des Régions en fixant des règles infranchissables.

Chacun aura des compétences exclusives et ne pourra plus conduire des politiques volontaristes, sauf à titre exceptionnel et justifié. Les financements croisés seront très réduits, le maître d'ouvrage devant assumer seul l'essentiel du financement. La suppression de la clause générale de compétence du Conseil Général signifie qu'il sera impossible au Département de prendre l'initiative pour répondre aux besoins des habitants, des communes, du tissu associatif et de ses partenaires, acteurs de l'économie, de l'agriculture...

Demain, plus de 2 000 associations risquent de perdre les 30 millions d'euros que leur apporte le Conseil Général. Les 542 communes perdraient les 55 millions d'euros destinés à financer leurs investissements.

Se dessinerait ainsi une Gironde à deux vitesses où la métropole cumulerait subsides et avantages même si leurs communes adhérentes seraient privées de toute identité, de toute ressource proppre, et où les communes rurales, majoritaires en Gironde, se trouveraient exsangues et incapables de faire face à leurs grands projets structurants.

Quant aux communes nouvelles, elles viendraient absorber certaines petites entités communales et réduire à néant tous les efforts consentis ces dernières années pour distribuer avec efficacité des services de proximité. Les conséquences s'annoncent lourdes, voire fatales pour les services publics locaux et pour le mouvement associatif girondin.

<u>A savoir</u>

an diome

- En 2009 : perte de 45 M€ de recettes de droits de mutation, 75 M€ sur deux ans
- Cout non compense des charges transférées dans le cadre de l'acte de la décentralisation estimé à 200 Millions d'euros au 31 décembre 2009.
- · Pour la seule année 2009 ce manque à gagner est de plus de 50 Millions d'euros

Vers l'asphyxie financière et budgétaire

La destruction a déjà commencé puisque la taxe professionnelle unique, première recette fiscale des collectivités locales, disparaît au 1er janvier 2010. Cela représente une perte de 6 milliards d'euros dans les comptes publics. L'équilibre fiscal entre les entreprises et les ménages est rompu. Ce que le monde économique ne paiera plus, les citoyens devront le payer.

En Gironde, cette perte est considérable, la taxe professionnelle représente (en 2008) 196 Millions d'euros, soit 45 % du produit de la fiscalité directe locale. Il y a de quoi être inquiet puisque l'Etat ne paie déjà pas ses dettes et doit toujours 200 millions à la Gironde. Le bouclage du Budget 2010 s'annonce des plus difficiles. Sera-t-on capable d'aller, dans l'adversité, au bout des missions liées à la solidarité entre les hommes et les territoires, particulièrement aiguës, en temps de crise ? L'asphyxie financière du Département est programmée. Qui servira cette manœuvre, certainement pas le citoyen!

Plus de 80 % des Français Pour conserver les départements!

D'après l'enquête IPSOS commandée par l'Association des Départements de France, 83 % des Français estiment que le département est une Institution qui fait partie de l'identité de la France et qu'il faut préserver. 73% sont opposés à la suppression des départements.

66% pensent que cette réforme n'est pas prioritaire et 78% sont satisfaits de l'action du Conseil Général dans leur département.

63 % des personnes interrogées estiment que les collectivités locales sont les plus efficaces pour mettre en place des services publics répondant aux besoins de la population.

Enfin, pour 76 % des personnes interrogées la réforme des collectivités locales engagée par les gouvernement est plutôt confuse et incompréhensible!

Retrouvez les résultats de l'enquête IPSOS sur gironde.fr











